

Perspectives Forêts



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Sommaire

INFO-MARCHÉS 2 | TBE 3 | MARCHÉ DU BOIS D'ŒUVRE 4

LE SYNDICAT POURSUIT SA TOURNÉE RÉGIONALE

Le 7 octobre dernier, le Syndicat prit part à une visite guidée des Seigneuries Nicolas-Riou et du Lac Métis gérées par la Société de gestion d'actifs forestiers Solifor.

Solifor : un joueur important en forêt privée

Solifor s'intéresse de près à la forêt québécoise. Depuis 2009, la compagnie a investi 140 millions \$ pour acquérir 160 000 hectares de forêt privée qui lui ont été vendus par les compagnies forestières Abitibi-Bowater, Smurfit-Stone et Papiers White Birch. Elle exploite ces terres pour des coupes forestières, mais elle les loue aussi pour des activités de chasse, pêche et villégiature destinées au grand public.



Seulement au Bas-Saint-Laurent, Solifor détient à elle seule près de 50 000 hectares de forêt. Annuellement, elle met en marché environ 115 000 mètres cubes solides de bois, qui représente près de 10 % de la mise en marché globale du Syndicat, et peut reboiser jusqu'à 600 000 plants.

Lors de la visite, il a été possible d'observer divers travaux d'aménagement, de reboisement et de récolte, dont ce chantier où il nous a été expliqué de quelle façon la valeur de la récolte a été optimisée à la suite d'une coupe de jardinage effectuée dans le feuillu tolérant.

De gauche à droite : M. Dominic Paquet, ing.f., directeur des opérations forestières chez Solifor, M. Raynald Ariel, président de Solifor, et M. Raynald Côté du Groupe Nyctale.

CONTINGENTS 2016 – IMPORTANT!

Veillez noter que vous pourrez transmettre, exceptionnellement, votre demande de contingent pour l'année 2016 AVANT LE 31 JANVIER. Vous trouverez le formulaire de demande de contingent à l'intérieur du journal. Comme le Syndicat est en processus de révision du Règlement du Plan conjoint, il avait été décidé de repousser la date d'envoi du formulaire.

Le Syndicat procèdera de la même façon qu'en 2015. Il pourra vous émettre un contingent en fonction du potentiel de votre boisé, ou jusqu'à concurrence de vos besoins justifiés par une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier et par le propriétaire. Le traitement sera effectué dès que la demande est reçue par le Syndicat.

Toute l'équipe du SPFBSL vous souhaite de Joyeuses Fêtes!



Des producteurs sonnent l'alarme ÉPIDÉMIE DE TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

L'inquiétude est vive chez les propriétaires de boisés du Bas-Saint-Laurent. En 2015, les superficies défoliées sur le territoire de forêt privée ont plus que doubler; s'élevant à environ 389 000 hectares, par rapport à 166 000 hectares, en 2014.

Bien que la situation soit des plus préoccupantes partout dans la région, elle l'est d'autant plus critique aux environs de Causapsal où un groupe de propriétaires forestiers sont à la recherche d'une solution qui minimisera les dommages causés par la tordeuse et qui évitera de couper certains arbres prématurément.



Credit photo : Journal Le Soleil

Le Syndicat interpelle Québec et Ottawa

En octobre dernier, le Syndicat a organisé une conférence de presse dans la Vallée de la Matapédia afin de sensibiliser les gouvernements sur l'état critique de l'épidémie. À ce jour, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'a procédé à des arrosages que sur les terres publiques. Mais qu'en est-il de notre forêt privée? Des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent ont manifesté qu'ils seraient prêts à investir financièrement pour protéger leur patrimoine forestier, mais demandent que les gouvernements fédéral et provincial s'engagent à les appuyer dans cette démarche au même titre qu'ils appuieraient toute autre catastrophe naturelle.

Il est encore temps d'agir!

Le Syndicat a mis sur pied un comité régional où différents intervenants de la forêt privée évalueront les avenues possibles pour venir en aide aux producteurs forestiers, dont celle de mettre sur pied un plan de lutte contre la tordeuse, au même titre qu'en forêt publique (arrosage au Btk). L'évolution des démarches vous sera communiquée lors de la prochaine parution du journal.



De gauche à droite : M. Alain Didier, propriétaire forestier de Causapsal, M. Daniel Bélanger, président de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée, M. Pierre Boudreau, technicien forestier pour la Société d'exploitation des ressources de la Vallée, M. Maurice Veilleux, propriétaire forestier à Causapsal et administrateur du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, M. Charles-Edmond Landry, directeur général du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, M. Roger Vaillancourt, président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et M. François Pedneault, directeur des ventes pour le réseau des Coop de l'Est.

Perspectives Forêts

Numéro de convention 40018152
Tirage : 8 600 exemplaires

Publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424 | Télécopieur : 418 722-3552
spfbsl@upa.qc.ca | www.spfbsl.com

RÉDACTION : Émilie Tremblay
COLLABORATION : Charles-Edmond Landry
MONTAGE ET IMPRESSION : Impressions Alliance 9000, Amqui



Performance RIMOUSKI

1052, boulevard Sainte-Anne, Rimouski

VENTE ET LOCATION DE MACHINERIE AGRICOLE ET DE CONSTRUCTION

Contactez nos représentants dès maintenant! Robin Dubé, Rimouski | Pascal Caouette, Matane

418 722-7414 • Sans frais 1-888-722-7414
Courriel : performance@purdel.qc.ca



MOT DU PRÉSIDENT

Cher(ère)s productrices et producteurs de bois,

Vous ne serez pas étonnés d'apprendre que la chute du prix du bois d'œuvre est la principale préoccupation des producteurs forestiers ces jours-ci. D'ailleurs, lors de nos dernières visites-terrain, une des questions fréquentes était : « Que reste-t-il réellement dans nos poches une fois notre bois mis en marché? » La réponse est simple : « Très peu ». Effectivement, le prix payé aux producteurs pour la fibre produite est scandaleux et malheureusement, il y a peu de chance que la situation s'améliore à court terme.

Dans ce contexte économique difficile, il serait si simple de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'appuyer les producteurs forestiers en établissant, minimalement, un retour sur les taxes municipales pour leurs boisés surévalués, tout en tenant compte des revenus qu'ils procurent. Au lieu de cela, on préfère couper dans les budgets consacrés à la création d'emplois et à l'aménagement de nos forêts privées; ce qui n'allège en aucun cas la situation des forestiers.

Une fois de plus, nous avons la preuve que la forêt privée n'a que peu d'importance aux yeux du gouvernement provincial. Pourtant, elle est d'une importance capitale au Québec, et particulièrement au Bas-Saint-Laurent où elle représente 50 % du couvert forestier.

Le gouvernement actuel ne semble pas vouloir le comprendre et ce, malgré les moyens de pression effectués. On s'aperçoit du même phénomène en ce qui concerne l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Québec a investi des sommes pour protéger la forêt publique, mais rien n'est encore prévu du côté de la forêt privée.

Au rythme où vont les choses, si rien n'est fait, un moteur économique générant des retombées économiques importantes viendra à disparaître. Votre conseil d'administration est conscient de la situation et travaille étroitement avec plusieurs partenaires de la région pour tenter de sensibiliser le Ministère au fait que la situation actuelle ne peut durer. Des rencontres sont d'ailleurs prévues à cet effet afin de démontrer les efforts réalisés par les producteurs pour mobiliser plus de bois aux industries et réalisés les engagements pris à cet effet. De plus, avec la situation de la tordeuse qui prévaut au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, nous discuterons des possibilités afin que les producteurs puissent bénéficier d'un programme d'aide pour les arrosages et le réaménagement après l'épidémie.

Sur ce, et compte tenu que la période des Fêtes est à nos portes, j'en profite pour vous souhaiter de la santé et du bonheur, à vous, et à vos proches.

Roger Vaillancourt
Président



MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Productrices, producteurs.

2016 lors de la prochaine parution du *Perspectives Forêts*.

Repenser le transport du bois

Un autre chantier important sur lequel le Syndicat a dû et devra encore investir beaucoup d'énergie, comme l'ensemble des autres syndicats et offices, concerne le transport du bois. Dans la chaîne de mise en marché du bois, cette dépense est celle ayant le plus d'impact sur le prix payé par l'industrie. Il nous faut donc revoir en profondeur les analyses du coût du transport et trouver des moyens qui permettront de diminuer ces coûts et ainsi, améliorer le prix net au producteur.

Règlement de contingent : revu et corrigé

Finalement, durant les derniers mois, beaucoup d'efforts ont été déployés dans le cadre du dépôt du nouveau règlement de contingent du Syndicat. Après de multiples échanges avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le Syndicat a retenu les services de Me Claude Régnier pour finaliser l'écriture dudit règlement afin que ce dernier réponde à la demande effectuée lors des dernières assemblées générales annuelles, à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche ainsi qu'au règlement du Plan conjoint. Les détails quant à sa mise en application vous seront communiqués lorsque la Régie aura homologué ce nouveau règlement.

En cette période des Fêtes, je profite de cette occasion spéciale pour vous remercier de votre confiance et pour vous souhaiter mes vœux les plus sincères.

Charles-Edmond Landry
Directeur général

À l'approche de l'année 2016, le Syndicat dresse son bilan. Divers chantiers ont été entrepris en 2015 afin de protéger les acquis des producteurs forestiers, et par le fait même, notre forêt privée bas-laurentienne.

2015 : une année de mobilisation

Cette dernière année en fut une de « mobilisation ». Tout d'abord, le Syndicat a joint sa voix aux nombreux intervenants de la forêt privée afin de maintenir les programmes dévolus à l'aménagement de nos boisés. Les résultats furent minces, car le gouvernement s'est braqué contre nos requêtes. Malgré tout, un million de dollars supplémentaire fut octroyé pour compenser la perte des 4,5 millions annoncée en début d'année.

Ensuite, le Syndicat a siégé au sein de la Table de concertation de la forêt privée où un plan d'action fut élaboré pour les trois prochaines années. Ce plan vise à mobiliser plus de bois provenant de la forêt privée tout en permettant la création de milliers d'emplois supplémentaires et ainsi améliorer la vitalité économique du milieu rural bas-laurentien.

Par la suite, à la demande des producteurs forestiers, le Syndicat a entrepris une démarche de sensibilisation face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dont la croissance des superficies affectées est exponentielle. Un comité a été mis sur pied afin de protéger notre forêt privée le temps de cette épidémie. Des actions concrètes quant à l'implantation d'un plan de lutte, au financement et au réaménagement après le passage de l'épidémie seront évaluées. Nous vous communiquerons les avancements en février

INFO-MARCHÉS

IMPORTANT!

Considérant l'évolution positive des différents marchés, **TOUS LES PRODUCTEURS** souhaitant mettre du bois en marché, **TOUTES ESSENCES CONFONDUES**, sont invités à communiquer avec le Syndicat. Des contingents pourront alors être émis en fonction du potentiel forestier de votre propriété ou jusqu'à concurrence des besoins justifiés par une prescription sylvicole.

NORAMPAC-CABANO – UNE DIVISION DE CASCADES CANADA ULC

Les livraisons vont bon train à destination de l'usine NBG, pour le feuillu mou, tandis qu'elles présentent un léger retard à destination de l'usine Bégin Bégin (Lots-Renversés), pour le feuillu dur. L'entente avec Norampac-Cabano prend fin le 1^{er} juin 2016.

PRODUITS FORESTIERS BASQUES INC.

L'usine de charbon est toujours à la recherche de bois d'érable à sucre et de bouleau jaune (merisier) coupé hors de la période de sève. Les bois de 8' de longueur doivent avoir un diamètre au fin bout de 10 cm et + (4 po).

UNIBOARD CANADA INC.

Au moment de mettre sous presse, les livraisons effectuées chez cet industriel sont supérieures à celles de l'an passé, à pareille date. Le volume prévu au contrat devrait être livré et même dépassé d'ici la fin du contrat, le 31 mars 2016. Nous sommes en discussion avec cet acheteur pour obtenir une prime pour le volume de bois livré supérieur à celui entendu au contrat.

LES ENTREPRISES TEMBEC INC.

Considérant ses besoins élevés en matière première, cet industriel a confirmé au Syndicat qu'il était preneur de l'ensemble des bois que les producteurs pourraient éventuellement mettre en marché. Il est à noter que lorsque le volume entendu au contrat sera atteint, une prime de 50 cents la tonne sera accordée pour le surplus de bois produit.

COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA

La Coop forestière a développé de nouveaux marchés et est désireuse d'acheter une plus grande quantité de biomasses. Le Syndicat vient de renouveler une entente de 3 000 tmh pour une période d'un an.

MONSIEUR RICHARD D'AUTEUIL

Un léger volume de bois à livrer a été entendu. Ce marché est à conserver compte tenu des développements possibles.

GROUPEMENT FORESTIER TÉMISCOUATA

L'entente d'un an prendra fin le 31 mars prochain. Les livraisons vont bon train et ce marché est fort prometteur considérant que de nouvelles opportunités d'affaires se sont présentées pour cet acheteur. **Attention! La biomasse produite sur place doit être exempte de terre, cailloux et souche.**

Des questions/demandes sur la mise en marché?

Ouest du territoire

Régis Lizotte (en remplacement temporaire de François Ouellet),
coordonnateur-terrain
Cellulaire : 418 723-9840

Demandes générales

Denis Vignola, coordonnateur de la mise en marché
Téléphone : 418 723-2424 | Télécopieur : 418 722-3552
Courriel : dvignola@upa.qc.ca | Site Web : spfbsl.com/mise-en-marche

Est du territoire

Gaston Fiola, coordonnateur-terrain
Cellulaire : 418 723-9830

LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIENNE CERTIFIÉE FSC

Félicitations à nos confrères du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie qui ont obtenu, en octobre dernier, la certification FSC. Rappelons que cette certification, reconnue partout dans le monde, confirme que la forêt privée gaspésienne est maintenant aménagée selon les normes les plus sévères en matière de protection de la ressource.



BILLOTS de CÈDRE RECHERCHÉS

Mobilier Rustique est à la recherche de billots de cèdre d'une longueur de 6, 8, 10 et 12 pieds et d'un diamètre de 3½ pouces et plus. Le bois doit être droit, sain et livré à Saint-Martin (Beauce).

Pour plus d'information, contactez l'acheteur.





Épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette ÉVOLUTION DE LA SITUATION

Par Martin Lepage, Directeur des services forestiers à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

La Direction de la protection des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) effectue annuellement un relevé aérien des dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Le relevé permet notamment d'évaluer l'étendue et l'intensité des dommages depuis le début de l'épidémie dans la région en 2012. Aussi, il permet d'ajuster les stratégies d'aménagement et d'orienter les priorités de récolte des peuplements affectés. Le relevé est réalisé essentiellement au mois de juillet alors que les dommages annuels sont les plus apparents.

Progression des défoliations

Comme anticipé, l'épidémie a continué sa progression de façon marquée. Les superficies défoliées cette année en forêt privée s'élèvent à environ 389 000 hectares par rapport à 166 000 hectares, en 2014. La sévérité des dommages a aussi continué de progresser. Les superficies sévèrement défoliées ont triplé par rapport à l'an dernier. En territoire privé, les dommages sont plus étendus dans les MRC de La Matanie, de la Matapédia, de Rimouski-Neigette et de La Mitis. Le niveau de sévérité observé est variable, par exemple, les secteurs touchés sévèrement l'an dernier ne le sont pas nécessairement cette année. On observe aussi un déplacement spatial du niveau de la sévérité des dommages. En général, la progression vers l'ouest a été moins grande que la progression vers l'est et le sud. Par ailleurs, les secteurs du Témiscouata et du sud du Kamouraska ne semblent pas encore affectés.

Progression des superficies (ha) affectées en forêt privée

Classe de défoliation	2012	2013	2014	2015
Légère	3 552 (92%)	23 194 (75%)	55 835 (34%)	109 511 (28%)
Modérée	288 (8%)	7 298 (24%)	76 671 (46%)	197 502 (51%)
Grave	6 (0%)	403 (1%)	33 404 (20%)	82 392 (21%)
Total	3 846	30 895	165 911	389 405

Suivi des dommages causés par la TBE

Les superficies affectées par la TBE ont fait l'objet d'une analyse cartographique afin de dresser un portrait cumulatif des défoliations observées. On constate que pratiquement la moitié des superficies forestières du territoire privé (394 725 ha) a déjà fait l'objet d'au moins une défoliation. De façon plus large, on retrouve 104 300 hectares en considérant simultanément les défoliations modérées ou sévères répétées sur au moins 2 ans. Les secteurs où l'on note des défoliations sévères sur 2 ans ou plus (23 050 ha) présentent les dégâts les plus significatifs. La mortalité risque davantage d'y apparaître si l'épidémie continue de sévir dans ces secteurs. L'épidémie s'étend donc passablement et l'accumulation des dommages devient de plus en plus préoccupante.

Compte tenu du niveau de détail disponible au relevé aérien, les résultats de l'analyse précédente ne s'attardent pas à la proportion de résineux dans un peuplement ni à la

maturité de ce dernier. Ces informations sont importantes pour cibler les efforts de récolte ou de protection. Nous avons donc analysé les surfaces affectées par la TBE avec l'information des peuplements forestiers pour préciser la nature des surfaces impliquées.

Cette analyse indique que les superficies de peuplements matures ayant un volume significatif de résineux représentent en moyenne 33 %. Ces peuplements sont particulièrement ciblés pour la récolte préventive. Les peuplements résineux ou à dominance résineuse plus jeunes représentent 27 % de la surface, une partie de ces peuplements pourrait éventuellement être ciblée pour la protection. Le reste des surfaces, environ 40 %, est composé de peuplements où la proportion de sapin-épinette est très faible, donc peu vulnérables à la TBE.

Portrait cumulatif des défoliations observées selon le type de peuplement

Défoliations considérées	Superficie (ha)	Proportion par type de peuplement (%)		
		Résineux ou mixtes matures (50 ans +)	Résineux et mixtes à résineux jeunes en régénération (10-30 ans)	Peuplements peu affectés (feuillus tout âges, mixtes à feuillus, cédrière)
Défoliation sévère sur 2 ans	23 050	38 %	26 %	36 %
Défoliation 2 ans modérée ou sévère	104 315	33 %	28 %	39 %
Au moins une défoliation depuis 2012	394 725	30 %	27 %	43 %
Superficie forestière totale	823 000	n/a	n/a	n/a

Considérant l'évolution de l'épidémie, l'ampleur des superficies affectées et les volumes de bois qui y sont associés, l'Agence a analysé l'information disponible en vue de préparer un plan de préoccupation des superficies où les dommages cumulatifs sont plus importants. Les Conseillers forestiers concernés ont été rencontrés à cet effet en novembre dernier. De plus, en 2016, l'Agence va documenter, à l'aide d'informations forestières supplémentaires, les besoins financiers pour la remise en production des secteurs récoltés.

En terminant, pour ceux qui désirent visionner la carte des défoliations observées en 2015, la SOPFIM diffuse l'information sur son site web à l'adresse suivante : <https://sopfimweb.sopfim.qc.ca/flexviewers/EpidemiesEnCoursReg01/>

Pour davantage d'informations sur le sujet de la TBE, nous vous invitons à consulter un document d'information rédigé par le MFFP et destiné aux propriétaires de boisés. Le document est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privées/pdf/Epidemie_TBE_boise.pdf

Ce document est aussi disponible chez votre Conseiller forestier.

LA PÉPINIÈRE DE SAINT-MODESTE ET LE REBOISEMENT... À L'ÈRE DES CLONES

Inaugurée en 1961, la Pépinière de Saint-Modeste est la seule entreprise de la province capable de produire une grande quantité des plants d'épinette blanche de qualité supérieure selon le procédé appelé l'embryogénèse somatique. Cette technique de clonage, consiste à prélever l'embryon à l'intérieur d'une graine et à le multiplier en laboratoire. Cette technologie, a pour grand avantage de permettre de conserver du matériel de chaque individu en cryoconservation dans l'azote liquide, permettant ainsi de reproduire l'arbre désiré au moment voulu.

Qu'entend-on exactement par clonage?

Tous les plants produits à partir d'un embryon d'une graine sont identiques, d'où l'appellation « clones ». Ils auront la même taille, la même dimension et les branches pousseront à la même place. Plus de 3 500 clones sont disponibles pour assurer une diversité génétique. Cette technologie a été développée par des chercheurs de l'Université Laval dans les années 90 et la pépinière de Saint-Modeste a reçu le mandat de développer cette technique à l'échelle industrielle.

Aujourd'hui, la Pépinière de Saint-Modeste est considérée comme l'une des principales productrices de plants résineux de tout le réseau de pépinières du Québec. Elle se

donne actuellement comme objectif de produire 200 000 plants annuellement via le procédé d'embryogénèse somatique pour ensuite multiplier sa production à 2 millions de plants par une autre technique de clonage, le bouturage. Tout cela est fait en prenant soin de conserver une grande diversité génétique des clones produits.

La Pépinière de Saint-Modeste à l'émission La Semaine Verte de Radio-Canada

Pour en savoir davantage sur la Pépinière de Saint-Modeste ainsi que sur cette technologie de clonage forestier, visionnez le reportage « Reboiser avec des clones » sur le site Web de Radio-Canada à l'adresse suivante : <http://ici.radio-canada.ca/tele/la-semaine-verte/2015-2016/segments/reportage/3705/reboisement-foret-clones-genetique>.



M. Philippe Marchand et Mme Kim Belzile, techniciens

Crédit photo : MFFP Pépinière de

AGP
ASSURANCE

Cabinet en assurance de dommages

Amqui, Carleton-Sur-Mer
et Québec

1-866-629-3686

Vous êtes propriétaires de lot boisé, d'équipements forestiers, nous avons une offre imbattable pour vous !

10% d'escompte pour tous les nouveaux clients.

ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES

FORMAT « CARTE PROFESSIONNELLE » (3,5 po x 2 po)

Contactez **Émilie Tremblay, coordonnatrice à l'information**
418 723-1939, poste 4506 – emilietremblay@upa.qc.ca

BOIS D'ŒUVRE : SOUBRESAITS SUR LES MARCHÉS

Par Vincent Miville, ing.f, M.Sc, Économiste forestier à la Fédération des producteurs forestiers du Québec.

- **27 %**. C'est la diminution qu'a connue le prix du bois d'œuvre sur le marché nord-américain depuis septembre 2014. Bouleversement des taux de change, réajustement des flux commerciaux de bois d'œuvre, fin de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux; tous ces changements ont contribué à secouer ce marché. Cette tourmente perturbera-t-elle à long terme le prix du bois rond résineux au Québec?

Trois facteurs déclencheurs de la tourmente

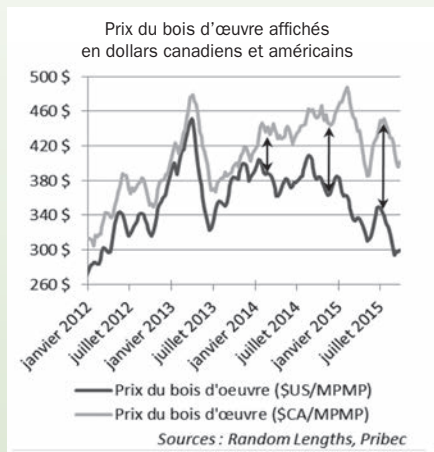
1- Bouleversement des taux de change

Depuis trois ans, l'environnement économique favorable aux États-Unis bénéficiait aux producteurs de bois d'œuvre alors que les marchés de la construction et de la rénovation domiciliaire ont enregistré des progrès importants. Parallèlement, d'autres économies à travers le monde ont connu un ralentissement, affectant par le fait même la dynamique du marché du bois d'œuvre. Le décrochage de la bourse chinoise, la crise de la dette grecque, les sanctions économiques contre la Russie et les économies pétrolières secouées par la chute du prix du baril ont soit affecté la demande de bois d'œuvre, soit créé un **bouleversement du marché des taux de change**. Conséquemment, le dollar américain a repris de la vigueur comparativement au dollar canadien expliquant l'accroissement de la compétitivité du bois d'œuvre canadien aux États-Unis.

2- Réajustement des flux commerciaux de bois d'œuvre

Toutes ces perturbations économiques entraînent un réajustement des flux commerciaux de bois d'œuvre à l'échelle mondiale. De janvier à août 2015, le Canada (- 10 %) et les États-Unis (- 43 %) ont expédié moins de bois d'œuvre vers la Chine qu'à la même époque en 2014, car la demande y est moins robuste et la compétition plus féroce. De plus, profitant d'un taux de change favorable, les scieurs canadiens ont accru leur production afin d'expédier davantage de bois d'œuvre aux États-Unis. Les exportations canadiennes vers les États-Unis affichent une avance de 6 % au premier semestre de 2015 par rapport à 2014.

Les fluctuations des taux de change ont également haussé l'attrait du marché américain pour les scieurs européens et sud-américains. Même si les volumes provenant d'outre-mer demeurent négligeables dans l'ensemble, représentant à peine 5 % des importations américaines, ils deviennent néanmoins un élément de perturbation supplémentaire dans ce marché. Conformément à la loi de l'offre et de la demande, **l'afflux supplémentaire de bois a contribué à la baisse des prix**, et ce, malgré une demande soutenue de la part des Américains.



3- Fin de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux

Cette affluence de bois d'œuvre sur le marché américain pourrait s'accroître conséquemment à la **fin de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux conclu entre le Canada et les États-Unis** survenue le 12 octobre dernier. Cette entente bipartite, basée sur un système de taxation et de quotas appliqués aux exportations canadiennes, a amené une certaine stabilité sur le marché du bois d'œuvre en balisant les exportations canadiennes à destination des États-Unis. Fait intéressant, une clause prévoit une période d'une année à la fin de l'accord, durant laquelle le libre-échange du bois d'œuvre prévaut. Dorénavant, les producteurs canadiens accèdent au marché américain sans contraintes, et ce, malgré la faiblesse courante des prix du bois d'œuvre. Espérant profiter de cette manne, bon nombre de grossistes ont réduit leurs inventaires afin de mettre la main sur du bois d'œuvre canadien bon marché. La fin de l'accord et le délestage des inventaires ont sûrement participé à la volatilité des marchés.

À quoi peut-on s'attendre?

Les discussions entourant les partenariats transpacifiques (12 pays) et transatlantiques (États-Unis - Europe) monopolisent les efforts des négociateurs américains expliquant ainsi l'absence de pourparlers en vue d'un renouvellement de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux. Alors que l'industrie américaine souhaite une entente plus protectionniste, l'industrie canadienne demeure mitigée puisque les provinces de l'Ouest canadien désirent reconduire l'entente-cadre tandis que le Québec préfère plutôt s'en soustraire à l'instar des provinces de l'Atlantique. De plus, le principal secteur d'activité consommateur de bois d'œuvre, soit la construction résidentielle aux États-Unis, n'a pas atteint son plein potentiel. La demande nord-américaine demeurera robuste comme en fait foi une croissance estimée à 8 % annuellement, de 2015 à 2017. Puisque les scieries approchent de leur capacité maximale de production, le prix moyen du bois d'œuvre devrait connaître une poussée de 15 % en 2016 par rapport à la moyenne de 2015 selon un consensus de six analystes financiers.

De 2013 à 2014, les producteurs forestiers du Québec ont accru leurs livraisons vers les scieries de bois d'œuvre de 26 % et tout indique que cette tendance se poursuivra non seulement en 2015, mais également ultérieurement. La propagation fulgurante de la tordeuse des bourgeons de l'épinette force également un nombre croissant de producteurs forestiers à intensifier leur récolte de bois. Le recul des prix du bois rond observé, notamment au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, est tributaire de cette situation où une hausse subite de l'offre de ce bois a permis de satisfaire les besoins à court terme des scieries. Pis encore, cette offre supplémentaire coïncide avec une chute momentanée du prix du bois d'œuvre.

Fort heureusement, la demande en bois rond croîtra au cours des prochaines années tandis que l'offre sera éventuellement limitée par la capacité de récolte et la possibilité forestière. Les prix devraient donc reprendre leur croissance, d'autant plus que la hausse anticipée du prix du bois d'œuvre augmentera la capacité de payer des acheteurs de bois. Toutefois, une attention particulière devra être portée au bois de la forêt publique alors qu'une mise en marché trop brusque des volumes de bois générés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette pourrait limiter le potentiel d'appréciation du prix du bois rond, voire provoquer une baisse dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

Sources : Random Lengths, Banque Scotia, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Ressources naturelles Canada, CIFQ, Statistiques Canada, Capital Economics, RBC Capital Markets, US Census Bureau, CIBC, Banque TD, Banque de Montréal, Desjardins, RISI, OANDA

AUGMENTER SES REVENUS GRÂCE À UN MEILLEUR TRONÇONNAGE DES BOIS

La Fédération des producteurs forestiers du Québec a produit une vidéo portant sur l'importance d'appliquer de bonnes méthodes de travail au moment du tronçonnage des bois, aussi appelé façonnage.

Le saviez-vous?

Un mauvais tronçonnage peut vous faire perdre beaucoup d'argent. La production de bois destinée aux usines de transformation n'est pas une tâche facile, et le fait de bien connaître le façonnage vous permettra d'accroître vos revenus sans augmenter la charge de travail.

Initiez-vous aux méthodes de classement de billots, qui détermineront leur valeur, ainsi qu'aux règles de base visant à repérer les défauts du bois.

Le façonnage des bois pour maximiser la valeur



Visitez dès maintenant le site de la Fédération des producteurs forestiers du Québec pour visionner la vidéo sur le façonnage des bois : www.foretprivée.ca/bibliotheque/videos.

ASSEMBLÉES DE SECTEURS 2016

Inscrivez à votre agenda la date de l'assemblée de producteurs qui aura lieu en mars prochain dans votre secteur. Les heures et endroits précis vous seront communiqués dans le prochain numéro de Perspectives Forêts.

Ces assemblées sont l'occasion de demeurer au fait des activités de mise en marché et de mise en valeur dans votre secteur, de même que pour l'ensemble du territoire du Plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

MRC	DATES
de Témiscouata (Secteur 7)	3 mars 2016
de Rivière-du-Loup (Secteur 6)	8 mars 2016
des Basques (Secteur 5)	10 mars 2016
de Rimouski-Neigette (Secteur 4)	15 mars 2016
de La Mitis (Secteur 3)	17 mars 2016
de La Matanie (Secteur 2)	22 mars 2016
de La Matapédia – Les Plateaux (Secteur 1)	24 mars 2016

* Assemblée générale annuelle (Rimouski) : 27 avril 2016

DÉPOSITAIRE DES PRODUITS :

OREGON | STHIL | JMS | WOODY | HAKMET | MAHINDRA | NORSE | SURE-TRAC | MOIPU | KESLA | CHEVRON | DELO | FLEXTRAL



Mécano Mobile R.L. inc.
311, ROUTE 132 EST, AMQUI
418 629-8111



Le LEADER dans la région pour vos produits forestiers